



Communiqué de presse

Bourses de Talent de la Fondation Jean-Luc Lagardère : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 juin !

Paris, le 18 avril 2006

Huit bourses, pour un montant total de 200.000 euros, seront attribuées cette année à de jeunes créateurs et professionnels des médias qui présentent un projet original, en langue française, dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel, de la musique et du numérique(1).

Les candidats doivent avoir moins de 30 ans (35 ans pour les libraires) et une première expérience professionnelle réussie dans leur discipline. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la Fondation : www.fondation-jeanlucagardere.com, et les dossiers de candidature doivent être retournés à la Fondation avant le 30 juin.

Décernées par des jurys prestigieux, ces bourses n'offrent pas seulement aux lauréats des moyens financiers pour aller au bout de leur projet : elles sont un tremplin pour leur avenir professionnel.

C'est dans cet esprit que la Fondation a décidé, à compter de cette année, d'inviter les lauréats à siéger dans les jurys de la promotion suivante. L'occasion de tisser des relations privilégiées avec les professionnels de leur secteur.

Enfin, la Fondation a porté le montant de la bourse scénariste TV de 12 000 à 20 000 euros afin d'encourager la créativité dans ce domaine concurrentiel (téléfilms, sitcom, séries, mini-séries, short, dessins animés) et de promouvoir, en particulier, les nouvelles formes d'écriture et l'utilisation des images de synthèse.

Contact presse : Axelle Bonamy – Tél : 01 40 69 18 73 – fondjll@lagardere.fr

(1) Bourse écrivain : 25 000 euros ; Bourse journaliste : 10 000 euros ; Bourse photographe : 15 000 euros ; Bourse scénariste TV : 20 000 euros ; Bourse créateur numérique : 25 000 euros ; Bourse libraire : 30 000 euros ; Bourse musicien : 25 000 euros ; Bourse Producteur cinéma : 50 000 euros.